

# ACTION URGENTE

Zimbabwe. des milliers de personnes ne risquent plus l'expulsion forcée  
**À Harare, la capitale du Zimbabwe, des milliers de personnes risquaient d'être expulsées de leur logement et de leurs emplacements sur les marchés. Ce n'est plus le cas. Amnistie internationale a récemment reçu un message officiel indiquant que la menace d'expulsions forcées avait été levée.**

En juillet 2009, le maire adjoint de Harare avait déclaré que les autorités municipales envisageaient d'expulser les occupants des « installations et marchés illégaux afin de rétablir l'ordre ». Il avait affirmé que les personnes concernées posaient un risque sanitaire et violaient les arrêtés municipaux. Quelque 200 habitants d'un bidonville de Gunhill, une banlieue de Harare, et plusieurs milliers de commerçants informels dans la capitale du Zimbabwe risquaient d'être expulsés de force sans avoir été prévenus suffisamment à l'avance ni consultés et en l'absence de toute procédure en bonne et due forme. La plupart des personnes risquant d'être expulsées avaient déjà été victimes de l'opération *Murambatsvina* (Rétablir l'ordre), un programme d'expulsions massives lancé par les autorités zimbabwéennes en 2005 qui a jeté à la rue et privé de leurs moyens de subsistance environ 700 000 personnes.

Après la diffusion d'une action urgente par Amnistie internationale, le maire de Harare a rencontré des représentants de l'organisation, ainsi qu'une coalition formée par les parties intéressées, en particulier l'Association des résidents de Harare, dont le président a parlé au nom de la coalition, la Confédération syndicale du Zimbabwe (ZCTU) et les Avocats du Zimbabwe pour les droits humains.

Le 30 décembre 2009, le maire de Harare a envoyé à Amnistie internationale une lettre dans laquelle il admettait avoir reçu des pétitions et des lettres de la part de membres et de sympathisants de l'organisation se disant préoccupés par les menaces d'expulsions forcées. Dans sa lettre, le maire indiquait qu'« en raison des préoccupations exprimées par certaines des parties intéressées, y compris les membres de votre organisation, cette opération est en train d'être revue dans l'optique de construire plus de marchés [...] En ce qui concerne le quartier informel, tous les efforts seront faits afin de proposer des solutions de relogement aux personnes concernées avant qu'elles ne soient déplacées. Tout sera mis en œuvre pour que l'ensemble de l'opération soit menée le plus humainement possible. »

**Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise. Amnistie internationale continuera à suivre l'évolution de cette affaire et à faire pression sur les autorités du Zimbabwe.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 196/09 (AFR 46/021/2009). Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/AFR46/021/2009/fr>

Informations complémentaires sur l'AU 196/09, AFR 46/001/2010, 5 février 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

